

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Excusés/Absents : 2 Procurations : 2 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Convocation transmise aux élus et affichée en mairie le 10 décembre 2020.</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE</p> <p>EXCUSES/ABSENTS : Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN</p> <p>PROCURATIONS : Fabio VITULLI à Jérôme BOUTELOUP, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN</p> <p>SÉCRETAIRE DE SEANCE : Olivier CHAPRON</p>	
<p>N° 4711</p> <p>OBJET :</p> <p>FINANCES</p> <p>Construction d'un Gymnase : approbation de principe et sollicitation d'aides financières auprès des partenaires institutionnels</p>	<p>Monsieur le Maire informe que la ville de Seysses s'est proposée d'accueillir un nouveau collège de 700 élèves pour la rentrée 2022. Il sera situé sur une parcelle au sud-ouest de son centre historique, proche du groupe scolaire Flora Tristan. Afin de proposer aux élèves du collège un équipement sportif adapté, la commune de Seysses a pris en charge la réalisation d'un gymnase à proximité.</p> <p>Il explique que les équipements sportifs de la ville étant saturés, Seysses a saisi l'opportunité de construire un équipement permettant de répondre également aux besoins du groupe scolaire et des acteurs sportifs de la ville. Le besoin s'élève à 2 557 m² de Surface Utile.</p> <p>Il indique que pour son projet, la ville de Seysses s'est fixée 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un gymnase associé au futur collège, - livrer l'équipement pour la rentrée 2022 dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée, - répondre aux besoins sportifs et de loisirs du groupe scolaire Flora Tristan et des acteurs de la ville (Ecole Municipale des Sports, associations, Centre de Loisirs Associé à l'Ecole, Point Accueil Jeunesse), - avoir une approche bioclimatique type Lowtech. <p>Monsieur le Maire précise que cet équipement mais aussi l'implantation du collège engendrent le traitement attentif de politiques publiques majeures telles que la mobilité, l'aménagement et la préservation du cadre de vie au-delà du rayonnement immédiat de ces projets structurants.</p> <p>Cela mérite donc une stratégie globale à l'échelle de la ville qui sera formalisée au travers du dossier Bourg-Centre porté par la Région et pour lequel une pré-candidature a été déposée et acceptée par l'institution.</p> <p>Une fois l'écriture complète du dossier, cela donnera lieu à un contrat cadre « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » tripartite entre la ville, le Muretain Agglo, et la Région en début d'année 2021. Compte tenu de la temporalité du dépôt de ce contrat, il convient de formuler d'ores et déjà une demande d'aide financière pour une inscription sur la maquette 2021 du Contrat Territorial Occitanie.</p> <p>Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il est opportun également de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du</p>



Contrat de Territoire et à l'Etat.

Monsieur le Maire présente :

- l'Enveloppe et le calendrier de l'opération :
Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixé à 2.850.000 € H.T. L'équipement sera livré en septembre 2022.
- le Plan de financement prévisionnel de l'opération :

	Dépense	Recette
Montant des travaux HT	2.850.000 €	
Etat		300.000 €
Etat - Agence Nationale du Sport (30 %)		570.000 €
Région (15 %)		300.000 €
Département - Contrat de territoire 2021 (30 %)		300.000 €
Département - Contrat de territoire 2022 (30 %)		300.000 €
Ville : Autofinancement / Emprunt		1.080.000 €
TOTAL OPERATION	2.850.000 €	2.850.000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, en avoir dûment délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'**approuver** l'opération de construction d'un gymnase telle que présentée ci-dessus ;
- d'**approuver** le montant de l'opération à 2.850.000 € HT de travaux et le plan de financement prévisionnel ;
- de **solliciter** les aides financières auprès des différents partenaires telles que proposées dans le plan de financement, à savoir : L'Etat, la Région et le Département.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le :

22 DEC. 2020

Affiché
le :

22 DEC. 2020

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 21 décembre 2020.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

